



# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 7 août 2017, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2017.
3. Honoraires laboratoire Rang 8 ouest.
4. Honoraires laboratoire Rang 2.
5. Non-conformité Rang 8 ouest au niveau du pavage.
6. Demande de Bell pour dépôt d'une demande dans le cadre du programme Québec branché.
7. Période de questions de l'assistance.
8. Débroussaillage le long des chemins municipaux.
9. Inscription du directeur général au colloque de zone de l'ADMQ.
10. Participation à une formation sur les élections municipales par le DGEQ.
11. Demande de soutien financier par la municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est.
12. Inscription à une formation offerte par l'ADMQ sur les élections municipales. (21 sept.)
13. Demande d'aide financière de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.
14. Transfert de 10 000 \$ au service de loisirs.
15. Correspondance.
16. Approbation des comptes.
17. États des revenus et dépenses au 31 juillet 2017.
18. Varia. (gravier Rang 5)
19. Clôture de l'assemblée.

## **Résolution : 2017-198**

### **Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

## **Résolution : 2017-199**

### **Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2017.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 3 juillet 2017, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

## **Résolution : 2017-200**

### **Honoraires laboratoire travaux Rang 8 ouest.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de la firme Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif en chantier et en laboratoire lors des travaux de pavage d'une partie du Rang 8 ouest.

**Que** la proposition de la firme Englobe Corp. est de 3 661.50 \$, taxes non incluses.

**Que** les coûts seront facturés selon le nombre d'heures et d'analyses réellement exécutés.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-201**

**Honoraires laboratoire travaux Rang 2.**

**Attendu** que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable a demandé des offres de services à 2 entreprises, pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de rechargement en gravier du Rang 2;

**Attendu** que la municipalité a reçu des offres de services de la firme Englobe Corp. et de la firme EXP;

	<b>Prix</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
<b>EXP</b>	3 497.50	174.88	348.88	<b>4 021.26 \$</b>
<b>Englobe Corp.</b>	5 049.80	252.49	503.72	<b>5 806.01 \$</b>

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de la firme EXP au montant de 4 021.26\$, taxes incluses.

**Que** les honoraires seront facturés selon les heures réelles effectuées, ainsi que selon le nombre d'analyses exécutés.

**Adoptée**

**Non-conformité Rang 8 ouest au niveau du pavage.**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

**Résolution : 2017-202**

**Demande de Bell pour une demande dans le cadre du programme Québec branché.**

**Attendu** que Bell a déposé en avril 2017, un projet pour améliorer les services Internet à Laurierville, dans le cadre du programme Québec branché;

**Attendu** que Bell demande une résolution pour appuyer cette demande;

**Attendu** que selon la carte interactive disponible sur le site d'Industries Canada (<http://www.ic.gc.ca/app/sitt/bbmap/hm.html?lang=fra>), le programme délimite le territoire admissible à une aide financière;

**Attendu** que le territoire admissible, en forme d'hexagone, comprend la partie urbaine du village de Laurierville jusqu'à la rue Grenier, la partie urbaine de Ste-Julie, le Rang 8 ouest, jusqu'au 813, la route du 8<sup>e</sup> Rang, le Rang 6 ouest, le début du Rang 6 Est, la route du 7<sup>e</sup> Rang, le Rang 7 ouest, une partie du Rang 4, la route de la Grosse-Ile jusqu'au Rang 4 et l'avenue Paquet, représentant environ 20% du territoire de la municipalité;

**Attendu** qu'environ 80% du territoire admissible est déjà desservi par Bell ou Câble Axion;

**Attendu** que l'objectif de la municipalité est de desservir l'ensemble du territoire;

**Attendu** que le programme n'est présentement pas adapté aux attentes de la municipalité;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil préfère, pour le moment, ne pas appuyer la demande de Bell auprès du programme Québec branché.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

Aucune question.

**Résolution : 2017-203**

**Débroussaillage le long des chemins municipaux.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser l'entreprise Ferme Stéluka inc., à effectuer des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux, et ce, pour un total d'environ 40 heures.

**Que** l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, indiquera les bordures de chemins à débroussailler.

**Que** le tarif horaire pour les travaux de débroussaillage est de 105.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-204**

**Inscription du directeur général au colloque de zone de l'ADMQ.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre part au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), zone Lotbinière-Appalaches, le 14 septembre 2017 au Centre multifonctionnel de St-Apollinaire.

**Que** le coût d'inscription est de 100.00 \$, incluant le repas du midi et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-205**

**Participation à une formation sur les élections municipales par le DGEQ.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à participer à une formation offerte par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ), intitulée « Organisation d'une élection municipale-Mise à niveau », dans le cadre des prochaines élections municipales du 5 novembre 2017.

**Que** la formation se déroule à Victoriaville le 7 septembre prochain de 8h30 à 16h30.

**Que** l'inscription pour participer à la formation est gratuite.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-206**

**Demande de soutien financier par la municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est.**

**Attendu** que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est, fait l'objet d'une poursuite de la part de la pétrolière Gastem, laquelle réclame 1,5 million de dollars en dommage et intérêts, suite à l'adoption, en 2013, par la municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est, d'un règlement visant à protéger les sources d'eau potable de ces citoyens, et ce, malgré l'absence d'une réglementation provinciale;

**Attendu** que le procès « Gastem contre Ristigouche » se tiendra du 5 au 18 septembre 2017;

**Attendu** que les frais juridiques pour Ristigouche reliés à cette poursuite de Gastem, sont estimés à 328 000 \$;

**Attendu** que cette cause concerne toutes les municipalités du Québec, sur la capacité des municipalités de pouvoir protéger leurs sources d'eau potable afin d'assurer un milieu de vie sain;

**Attendu** que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est s'adresse à toutes les municipalités du Québec afin d'obtenir un soutien financier à chacune des municipalités;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos dans les circonstances, de verser un soutien financier de 200.00 \$ à la municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est, dans le cadre du procès « Gastem contre Ristigouche ».

**Adoptée**

**Résolution : 2017-207**

**Inscription à une formation sur les élections municipales.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), intitulé « Les élections municipales :oui, mais en pratique! », laquelle se tiendra le 21 septembre prochain à St-Ferdinand.

**Que** le coût d'inscription est de 349.52 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-208**

**Demande d'aide financière de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.**

**Attendu** que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec s'adresse à la municipalité pour obtenir un soutien financier afin de poursuivre la récupération des denrées chez les fournisseurs et de continuer à distribuer de la nourriture à ORAPÉ, et pouvoir répondre aux demandes d'aide alimentaire;

**Attendu** que la municipalité verse un soutien financier à l'organisme ORAPÉ;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil ne verse pas un soutien financier à l'organisme Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

**Adoptée**

## Résolution : 2017-209

### Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 10 000.00 \$ soit transféré, de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

### Adoptée

#### Correspondance.

- Réception de la part de la MRC de l'Érable, d'un certificat de conformité relatif au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 2017-01, concernant le nombre de chiens maximum par logement.
- Lettre du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, à propos des moyens de lutte contre l'herbe à poux pour limiter ses effets sur la santé.
- Demande de M. Denis Leblanc, conseiller culturel et rural, à l'effet de former une équipe de balle-molle mixte, dans le cadre de l'activité Bouger en famille du 16 septembre prochain à St-Pierre-Baptiste.

Cette demande sera transmise au Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville.

- Invitation de l'organisme L'Appui Centre-du-Québec, à la journée des partenaires, organisée en collaboration avec l'Appui de la Mauricie, le 4 octobre prochain à Bécancour. L'Appui désire sensibiliser le monde municipal à la réalité des proches aidants. Les thèmes de la journée sont « Les proches aidants en emploi » et « Proche aidant au masculin ».

Aucune délégation à cette journée.

- Résolution de la municipalité de Saint-Urbain-Premier, pour dénoncer la lenteur du processus de formation et d'accréditation dans le cadre de la formation des opérateurs des stations d'épuration des eaux usées et de la certification ROMAEU.
- Réception du rapport annuel 2016 de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

#### Liste des comptes

Postes Canada : Médiaposte Poliquin juillet et Jeudis en chansons	181.08
Mise à jour du rôle d'évaluation : (3) baisses d'évaluation remboursées.	150.30
Sable Marco : 2 palettes asphalte	1,472.36
Transport Jean-Guy Breton : Creusage entrée d'eau.	160.97
Sonic Essence pick-up	277.68
Praxair Canada inc. : Location bouteille pour 2017.	252.89
Danielle Bergeron : Change pour Jeudis en chansons.	300.00
Groupe Environex : Analyse eau juin.	127.22
Jardinerie du Canton : Fleurs pour embellissement.	5 754.55
Ministre des Finances : Permis de réunion Mardi en spectacle.	88.00
Claude Joyal 1962 inc. : Huile pour tracteur.	135.90
EMP inc. : Travaux de niveleuse le 2 et 16 mai, et 5 juin.	1 612.53
EMP inc. : Transport terre terrain rue des Jonquilles.	689.85
EMP inc. : Location rouleau compacteur le 15 mai Rang 2.	431.16
EMP inc. : Creusage trou poteaux terrain de tennis.	126.47
EMP inc. : Travaux tranchées chemin Grosse-Ile le 16 juin.	939.93
EMP inc. : Travaux tranchées chemin Grosse-Ile 16 juin.	431.16
Agence 9-1-1 : Relevé pour mai.	503.39
Receveur Gén. Canada : Remise féd. de juillet 2017	1,600.23
Ministre du Revenu : Remise prov. de juillet 2017	4,406.44
REMQ : Régime retraite employés de juillet 2017	1,190.40

Croix Bleue : Assurance-collective employés d'août 2017	2,188.72
Salaire : Rémunération des employés en août 2017 (estimé)	11,414.00
MRC de l'Érable : Quote-part-Sécurité publique (2er vers)	47,708.40
MRC de l'Érable : Travaux archiviste	554.43
Petite Caisse : Achat de timbres et Matériel édifice	202.35
OMH de Laurierville : Prog. Suppl. au loyer pour août rés. Provencher	46.34
Claire Gosselin : Frais de déplacement juillet 2017	80.00
Distribution Manzak : Produits sanitaires salle municipale.	112.57
Stéphane Levesque : Artiste jeudi en chanson le 13/07/2017	300.00
Imprimerie Fillion : 1000 enveloppes	98.88
Renaud-Bray : Livres pour bibliothèque	229.51
Vivaco : Matériels garage, voirie, édifice, embellissement	577.21
JM Samson : Services (3) du lift	51.74
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juillet.	8 932.19
Serv. San. Fortier : Plastiques agricoles pour juillet.	1 488.93
Pavage Lagacé & Frères : Rapiéçage d'asphalte et entrée d'eau	19, 251.34
Médias Transcontinental : Avis soumissions forages puits	416.85
Les Services Exp. Inc. : Frais laboratoire Chemin Grosse-Ile (16 juin)	2,034.77
Les Services EXP inc. : Frais laboratoire Ch. Grosse-Ile (28 juillet)	4 786.69
Hydro-Québec : Service aqueduc rue Mercier du 20/05 au 18/07	1,068.48
Hydro-Québec : Service au garage municipal du 27 mai au 25 juil..	301.60
Hydro-Québec : Service au réservoir du 27 mai au 25 juillet.	73.56
Hydro-Québec : Service à la croix du 27 mai au 25 juillet.	77.49
Hydro-Québec : Service à la caserne du 26 mai au 24 juillet.	352.54
Hydro-Québec : Service à la biblio du 26 mai au 24 juillet.	93.02
Hydro-Québec : Service au 113 Mercier du 20 mai au 18 juillet.	1 068.48
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour juillet.	1 106.69
Claude Joyal 1962 inc. : Hose pour faucheuse.	73.44
Léger Drolet & Fils inc. : Remplacer vitre au garage.	186.49
Xérox Canada ltée : Service pour juillet.	247.03
Bell Canada : Service pour août.	351.53
B. Prince Électricien 2010 inc. : Réparation trouble fontaine gazebo.	85.03
Machinerie Mailhot inc. : 4 Courroies pour faucheuse.	327.68
Fonds d'information sur le territoire : Mutation juillet.	4.00
Technorem inc. : Honoraires dossier nitrates.	2 230.52
EMP inc. : Travaux nettoyage fossés Rang 2 du 14 au 20 juillet.	15 513.01
EMP inc. : Réparation entrées d'eau.	1 207.24
EMP inc. : Matériel granulaire Rang 5 et Rang 6.	1 868.34
EMP inc. : Travaux niveleuse le 5 et 6 juillet.	1 297.78
EMP inc. : Démolition barrage de castors le 30 juin.	543.26
Mathieu Labrie : Démantèlement barrage castor et capture castors.	260.00
Mégaburo : Matériel de bureau.	65.60
Groupe Environex : Analyse de l'eau juillet.	152.40
Bell Mobilité : Service pour août.	296.41

#### **Résolution : 2017-210**

##### **Approbation des comptes.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

#### **États des revenus et dépenses au 31 juillet 2017.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 juillet 2017, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 998 964.92 \$, et des déboursés au montant de 881 758.53 \$, laissant un solde en caisse de 468 129.56 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2017, les revenus et dépenses au 31 juillet 2016.

**Varia.**

**Résolution : 2017-211**

**Ajout de gravier sur une partie du Rang 5.**

**Attendu** que la municipalité a procédé à l'automne 2016 à des travaux de rechargement en gravier sur environ 800 mètres dans le Rang 5;

**Attendu** que lorsqu'il pleut, il se forme une boue sur la partie rechargée en gravier, ce qui est désagréable pour les utilisateurs de ce rang;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'ajouter 100 mm de gravier de type B sur environ 500 mètres, afin de corriger la susdite situation dans le Rang 5.

**Que** le coût des travaux de rechargement est estimé à 9 500.00 \$, taxes incluses.

**Que** le coût des travaux sera payé à même le budget de fonctionnement de l'année 2017.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-212**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**